

Le 31 MARS 2021

Bureau du courrier

2021\_008



**DEPARTEMENT  
DE LA LOZERE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**OBJET :**

**DELIBERATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

Budget primitif 2020

*Séance du 09 février 2021*

Le 17 mars deux mille vingt un à 10h, le Conseil d'Administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale, légalement convoqué, par avis individuel, s'est réuni au siège du Centre de Gestion de la Lozère, 11, boulevard des Capucins, 48 000 Mende.

Nombre  
d'administrateurs  
en exercice : 20

**Etaient présents :**

Messieurs : **ASTRUC Alain**, Maire de Peyre en Aubrac ; **BEAURY Pascal**, Maire de Mont Lozère et Goulet ; **BERGOGNE Francis**, Maire de Barjac ; **BOUNIOU Lionel**, Maire de Bourgs sur Colagne ; **BRUGERON Jean-Noël**, Maire du Malzieu-Ville ; **COLLANGE Jean-François**, Adjoint au Maire de Langogne ; **ITIER Jean-Paul**, Maire de St Léger de Peyre ; **JACQUES Jérôme**, Adjoint au Maire de Chanac ; **MALAVIEILLE Christian**, Maire Délégué de Javols ; **MINET-TRENEULE Elizabeth**, Adjointe au Maire de Mende ; **SAINT LEGER Francis**, Président de la CC Randon Margeride ; **SUAU Laurent**, Maire de Mende.

Date de l'envoi  
de la convocation  
le 01/03/2021

Mesdames : **GAILLAC Josette**, Maire de Bassurels ; **HUGON Christine**, Maire de Saint Chély d'Apcher ; **THEROND Flore**, Maire de Florac 3 rivières.

**Etaient excusés :**

Messieurs : **COUDERC Henri**, Président de la CC Gorges Causses Cévennes ; **MORENO René**, Conseiller Régional de la Région Occitanie Gorges ; **POURQUIER Jean-Paul**, Maire du Masegros Causses.

Mesdames : **BREMOND Patricia**, Maire de Marvejols ; **MAILLOLS Aurélie**, Vice-Présidente de la Région Occitanie.

Date de l'affichage  
du PV :

Assistait également Madame **ABINAL Emmanuelle**, Directrice du Centre de Gestion et Monsieur **SCHWANDER Marc**, payeur départemental.

Le Président procède à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil. Monsieur ITIER Jean-Paul, ayant été désigné pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Président a ouvert la séance. Le quorum étant atteint, l'assemblée peut valablement délibérer.

**Le Président présente à l'assemblée :**

La commission finances s'est réunie le vendredi 08 janvier 2021. Etaient présents : Madame GAILLAC et Mrs ITIER, BOUNIOL et BRUNEL.

Etaient excusés : Messieurs BRUGERON et BERGOGNE.

Le débat d'orientation budgétaire s'est tenu le mardi 09 février 2021.

Le budget est présenté compte tenu des éléments proposés par la commission est exposée ci-dessous

Le budget primitif est un acte de prévision qui retrace les dépenses et les recettes pour l'exercice 2021. Compte tenu du vote ci-dessus du compte administratif 2020 et des résultats comptables constatés, l'équilibre entre les dépenses et les recettes pour l'exercice 2021 s'établit ainsi :

**Investissement : 252 704.96 euros**  
**Fonctionnement : 2 605 285.64 euros**

Reçu à la Préfecture de la Lozère

Le 31 MARS 2021

Bureau du courrier

**Il est proposé :**

**D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2021 et de voter les crédits qui y sont inscrits.

**Le Conseil d'Administration après avoir délibéré décide à l'unanimité :**

**D'APPROUVER** le budget primitif de l'exercice 2021 et de voter les crédits qui y sont inscrits.

Pour extrait conforme,  
Mende, le 17 mars 2021

Le Président,

Laurent SUAU



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat.

Délibération certifiée

Exécutoire le,

Transmis au représentant de

l'Etat le

Publié le :

